

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2428

26 octobre 2007

SOMMAIRE

Advent Knight Holding S.à. r.l.	116514	MOOR PARK MB 16 Dresden S.à r.l. ...	116533
Aqualinvest Finco S.à r.l.	116509	Naviglio S.à r.l.	116506
Artirado S.à r.l.	116518	NG Services S.A.	116540
Aton S.à r.l.	116540	NG Services S.A.	116539
Banque LBLux	116510	NG Services S.A.	116533
Baulder II S.à r.l.	116498	NG Services S.A.	116535
BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l.	116508	Pauliac S.à r.l.	116518
B.O.B. S.A.	116498	Quadrante S.A.	116540
Borletti Group Management S.A.	116535	Sauternes Finances Ltd. S.A.	116518
Capricorno Holding S.A.	116498	Severn Trent Luxembourg Overseas Hol- dings S.A.	116512
Cassiopea S.A.	116524	Sync Invest S.A.	116544
Constantine S.à r.l.	116532	Talux S.A.	116542
Correct Holding	116507	Taminco Group Holdings S.à r.l.	116524
Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l.	116539	Tarlot Holding S. à r. l.	116517
EECF Gamma S.à r.l.	116542	Tissio S.A.	116517
Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	116514	Vitra Nostra Holding (Luxembourg) S.A.	116511
Euro East Construction Holding	116507	Vitra Nostra Holding (Luxembourg) S.A.	116510
General Mills Luxembourg S.à r.l.	116541	Vitra Nostra Holding (Luxembourg) S.A.	116506
Geneve Participations S.A.	116535	Vitra Nostra Holding (Luxembourg) S.A.	116505
Gesylux S.A.	116544	Vitra Nostra Holding (Luxembourg) S.A.	116505
Hadrian SCI	116521	WP LuxCo IV S.à r.l.	116514
Jadelle S.A.	116532	XL (International) S.à r.l.	116542
Jadelle S.A.	116521	XL (Specialty), S.à r.l.	116541
Jadelle S.A.	116521		
Jigam Strategy	116511		
Laeis GmbH	116514		
MARK-CONSULT-Luxembourg Holding	116507		
Milan E-Ventures S.A.	116532		

Capricorno Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 41.505.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115730/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

B.O.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.430.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115731/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Baulder II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 122.980.

—
In the year two thousand and seven, on the tenth of September.

Before Us M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

1) The private limited company BAULDER S.à r.l, a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 110.700,

here represented by M^e Jacqueline Kintzele, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal.

2) The company SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND A, L.P., with registered address at 11-12 Hanover Street, London W1S 1YQ, (United Kingdom), inscribed in the Companies House of England and Wales under the number LP009559,

here represented by M^e Jacqueline Kintzele, prenamed, by virtue of a proxy given on private seal.

3) The company SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND B, L.P., with registered address at 11-12 Hanover Street, London W1S 1YQ, (United Kingdom), inscribed in the Companies House of England and Wales under the number LP009560,

here represented by M^e Jacqueline Kintzele, prenamed, by virtue of a proxy given on private seal.

4) The company SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND D, L.P., with registered address at 11-12 Hanover Street, London W1S 1YQ, (United Kingdom), inscribed in the Companies House of England and Wales under the number LP009562,

here represented by M^e Jacqueline Kintzele, prenamed, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- That the private limited liability company («société à responsabilité limitée») BAULDER II S.à r.l., (hereinafter referred to as the «Company»), with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 122.980, has been incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on December 6, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 249 on 26 February 2007,

and that the articles of association have been amended pursuant a deed received by M^e Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie on March 2nd, 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 950 on 23 May 2007.

- That the appearing party sub 1) is the actual sole member of the Company and that the appearing parties, represented as said before, have taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to create three new categories of shares namely Shares of Category D, Shares of Category E and Shares of Category F.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred forty-five thousand and twenty-five Euros (EUR 245,025.-) taking it from its present amount of two hundred nineteen thousand five hundred and fifty Euros (EUR 219,550.-) represented by four thousand two hundred fifty-one (4,251) Shares of Category A and four thousand five hundred thirty-one (4,531) Shares of Category B, with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to the amount of four hundred sixty-four thousand five hundred and seventy-five Euros (EUR 464,575.-), by the issue and creation of nine hundred twenty-one (921) Shares of Category D with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, by the issue and creation of four thousand eighty (4,080) Shares of Category E with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and by the issue and creation of four thousand eight hundred (4,800) Shares of Category F with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

The Shares of Category D, the Shares of Category E and the Shares of Category F shall have the same rights and obligations as the existing shares of Category A and of Category B.

Subscription and payment

- There now appears M^e Jacqueline Kintzele, previously named, acting in his/her capacity as duly appointed attorney in fact of SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND A, L.P., with registered address at 11-12 Hanover Street, London W1S 1YQ, United Kingdom (hereafter referred to as FUND A), by virtue of a proxy given on private seal on August 30, 2007.

The person appearing declares to subscribe in the name, and on behalf of FUND A for four hundred thirty-eight (438) new Shares of Category D, for one thousand nine hundred forty-two (1,942) new Shares of Category E and for two thousand two hundred eighty-five (2,285) new Shares of Category F, having each a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), and to make payment in full for such new Shares by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of one hundred sixteen thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 116,625.-) is at the disposal of the Company.

- There now appears M^e Jacqueline Kintzele, previously named, acting in his/her capacity as duly appointed attorney in fact of SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND B, L.P., with registered address at 11-12 Hanover Street, London W1S 1YQ, United Kingdom (hereafter referred to as FUND B) by virtue of a proxy given on private seal on August 30, 2007.

The person appearing declares to subscribe in the name, and on behalf of FUND B for four hundred seventy-four (474) new Shares of Category D, for two thousand ninety-seven (2,097) new Shares of Category E and for two thousand four hundred sixty-seven (2,467) new Shares of Category F, having each a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), and to make payment in full for such new Shares by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of one hundred twenty-five thousand nine hundred fifty Euros (EUR 125,950.-) is at the disposal of the Company.

- There now appears M^e Jacqueline Kintzele, previously named, acting in his/her capacity as duly appointed attorney in fact of SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND D, L.P., with registered address at 11-12 Hanover Street, London W1S 1YQ, United Kingdom (hereafter referred to as FUND D) by virtue of a proxy given on private seal on August 30, 2007.

The person appearing declares to subscribe in the name, and on behalf of FUND D for nine (9) new Shares of Category D, for forty-one (41) new Shares of Category E and for forty-eight (48) new Shares of Category F, having each a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), and to make payment in full for such new Shares by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of two thousand four hundred fifty Euros (EUR 2,450.-) is at the disposal of the Company.

Pursuant to the above mentioned capital increase the eighteen thousand five hundred eighty-three (18,583) Shares representing the entire share capital of the Company are belonging to:

BAULDER S.à r.l, four thousand two hundred fifty-one Shares of Category A,	4,251
BAULDER S.à r.l, four thousand five hundred thirty-one Shares of Category B,	4,531
FUND A, four hundred thirty-eight Shares of Category D,	438
FUND B, four hundred seventy-four Shares of Category D,	474
FUND D, nine Shares of Category D,	9
FUND A, one thousand nine hundred forty-two Shares of Category E,	1,942
FUND B, two thousand ninety-seven Shares of Category E,	2,097
FUND D, forty-one Shares of Category E,	41
FUND A, two thousand two hundred eighty-five Shares of Category F,	2,285
FUND B, two thousand four hundred sixty-seven Shares of Category F,	2,467
FUND D, forty-eight Shares of Category F,	48
Total: eighteen thousand five hundred eighty-three Shares,	18,583

Third resolution

The meeting resolves to create an authorized capital in a maximum aggregate amount of one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) and to subsequently authorize the board of managers or the manager as the case may be of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the newly created authorized capital by way of board meetings for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed in accordance with law.

The meeting resolves that such increases of the share capital within the limit of the authorized capital are exclusively reserved to the conversion in shares of preferred equity certificates that may be issued from time to time by the Company.

The meeting resolves that the new issued shares further to the increase of the capital within the limits of the above authorized capital can only be subscribed by companies belonging to the group the Company is part of.

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 2 of the articles of association so as to reflect the above mentioned resolutions, which shall now be read as follows:

«2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing,

renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.»

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions, which shall now be read as follows:

«The Company's share capital is set at four hundred sixty-four thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 464,575.-) represented by four thousand two hundred fifty-one (4,251) Shares of Category A four thousand five hundred thirty-one (4,531) Shares of Category B, nine hundred twenty-one (921) Shares of Category D, four thousand eighty (4,080) Shares of Category E and four thousand eight hundred (4,800) Shares of Category F, with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Sixth resolution

The meeting resolves to amend the first paragraph of article 7 and to insert a second and last paragraph to article 7 so as to reflect the above mentioned resolutions, which shall now be read as follows:

«The share capital may be modified and new categories of shares may be created at any time by a decision of the single member or by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

The authorised capital is set at an aggregate maximum amount of one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-).

The manager or the board of managers is authorised and empowered during a period of five years after the publication of the deed which creates the authorized capital in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager or the board of managers may determine, more specifically in respect to the subscription of and payment of the Shares to be subscribed and issued, such as to determine the time, the category and the number of the Shares to be subscribed and issued, to determine if the Shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed Shares is acceptable either in cash or assets other than cash, or by conversion of bonds and preferred equity certificates.

The manager or the board of managers may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares in one or several categories of Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided by law, article 6 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the manager or the board of managers or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

The new issued Shares further to the increase of the capital within the limits of the above authorized capital can only be subscribed by companies belonging to the group the Company is part of.»

Seventh resolution

The meeting resolves to insert a fourth and last paragraph to article 12 so as to reflect the above mentioned resolutions, which shall now be read as follows:

«The manager or the board of managers may issue bonds and preferred equity certificates, in registered form, convertible or non convertible, in such denomination and payable in such monies as it shall decide, within the limits permitted by law.

The manager or the board of managers shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of convertible preferred equity certificates shall be held at the registered office of the Company.»

Eighth resolution

The meeting resolves to empower the sole manager of the Company to issue bonds and preferred equity certificates, in registered form, convertible or non convertible, in such denomination and payable in such monies as it shall decide, within the limits permitted by law.

The manager or the board of managers shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

Ninth resolution

The meeting resolves to amend the articles of association by replacing throughout the English version of the articles each reference to «partner» by the reference «member».

There being no further business, the meeting is closed.

116502

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately four thousand five hundred euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée BAULDER S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.700;

ici représentée par Maître Jacqueline Kintzele, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) La société SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND A, L.P., ayant son siège social au 11-12 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, (Royaume-Uni), inscrite au Companies House d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP009559, ici représentée par Maître Jacqueline Kintzele, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) La société SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND B, L.P., ayant son siège social au 11-12 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, (Royaume-Uni), inscrite au Companies House d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP009560, ici représentée par Maître Jacqueline Kintzele, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) La société SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND D, L.P., ayant son siège social au 11-12 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, (Royaume-Uni), inscrite au Companies House d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP009562, ici représentée par Maître Jacqueline Kintzele, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée BAULDER II S.à r.l., (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.980, a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 249 le 26 février 2007,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 950 le 23 mai 2007.

- Que la comparante sub I) est la seule et unique associée actuelle de la Société et que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer trois nouvelles catégories de parts sociales, respectivement les parts sociales de Catégorie D, les parts sociales de Catégorie E et les parts sociales de Catégorie F.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux cent quarante-cinq mille vingt-cinq euros (EUR 245.025,-), qui l'amène de son montant actuel de deux cent dix-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 219.550,-) représenté par quatre mille deux cent cinquante et une (4.251) parts sociales de Catégorie A et par quatre mille cinq cent trente et une (4.531) parts sociales de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, au montant de quatre cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 464.575,-), par l'émission et la création de neuf cent vingt et une (921) parts sociales de Catégorie D d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission et la création de quatre mille quatre-vingt (4.080) parts sociales de Catégorie E d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et par l'émission et la création de quatre mille huit cents (4.800) parts sociales de Catégorie F d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales de Catégorie D, les parts sociales de Catégorie E et les parts sociales de Catégorie F auront les mêmes droits que les parts sociales existantes de Catégorie A et de Catégorie B.

Souscription et paiement

- Comparait maintenant Maître Jacqueline Kintzele, prénommée, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND A, L.P., ayant son siège social au 11-12 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, Royaume-Uni (ci-après «Fond A»), en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 août 2007.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte du Fond A, à quatre cent trente-huit (438) parts sociales nouvellement émises de Catégorie D, à mille neuf cent quarante-deux (1.942) parts sociales nouvellement émises de Catégorie E et à deux mille deux cent quatre-vingt-cinq (2.285) parts sociales nouvellement émises de Catégorie F, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de cent seize mille six cent vingt-cinq euros (EUR 116.625,-) est à la disposition de la Société.

- Comparait maintenant Maître Jacqueline Kintzele, prénommée, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND B, L.P., ayant son siège social au 11-12 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, Royaume-Uni (ci-après «Fond B»), en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 août 2007.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte du Fond B, à quatre cent soixante-quatorze (474) parts sociales nouvellement émises de Catégorie D, à deux mille quatre-vingt-dix sept (2.097) parts sociales nouvellement émises de Catégorie E et à deux mille quatre cent soixante-sept (2.467) parts sociales nouvellement émises de Catégorie F, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante euros (EUR 125.950,-) est à la disposition de la Société.

- Comparait maintenant Maître Jacqueline Kintzele, prénommée, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND D, L.P., ayant son siège social au 11-12 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, Royaume-Uni (ci-après «Fond D»), en vertu d'une procuration sous seing privé du 30 août 2007.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte du Fond D, à neuf (9) parts sociales nouvellement émises de Catégorie D, à quarante et une (41) parts sociales nouvellement émises de Catégorie E et à quarante-huit (48) parts sociales nouvellement émises de Catégorie F, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de deux mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.450,-) est à la disposition de la Société.

Suite à la précédente augmentation de capital, les dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois (18.583) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société appartiennent à:

BAULDER S.à r.l, quatre mille deux cent cinquante-et-une parts sociales de Catégorie A,	4.251
BAULDER S.à r.l, quatre mille cinq cent trente-et-une parts sociales de Catégorie B,	4.531
FUND A, quatre cent trente-huit parts sociales de Catégorie D,	438
FUND B, quatre cent soixante-quatorze parts sociales de Catégorie D,	474
FUND D, neuf parts sociales de Catégorie D,	9
FUND A, mille neuf cent quarante-deux parts sociales de Catégorie E,	1.942
FUND B, deux mille quatre-vingt-dix-sept parts sociales de Catégorie E,	2.097
FUND D, quarante-et-une parts sociales de Catégorie E,	41
FUND A, deux mille deux cent quatre-vingt-cinq parts sociales de Catégorie F,	2.285
FUND B, deux mille quatre cent soixante-sept parts sociales de Catégorie F,	2.467
FUND D, quarante-huit parts sociales de Catégorie F,	48
Total: dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois parts sociales,	18.583

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer un capital autorisé d'un montant maximal total de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) et par conséquent d'autoriser le conseil de gérance, ou le cas échéant, le gérant de la Société, à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé nouvellement créé par voie de réunion du conseil de gérance pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication du présent acte, cette durée pouvant être renouvelée conformément à la loi.

L'assemblée décide que de telles augmentations de capital social dans les limites du capital autorisé sont exclusivement réservées à la conversion en parts sociales de certificats de capital préférentiels, qui peuvent être émis de temps à autre par la Société.

L'assemblée décide que les actions nouvellement émises à la suite de l'augmentation de capital dans les limites du capital autorisé ci-dessus peuvent seulement être souscrites par des sociétés appartenant au même groupe auquel appartient la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, reflétant les résolutions susmentionnées, pour avoir désormais la teneur suivante:

«2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société de façon à refléter les résolutions ci-dessus, pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de quatre cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 464.575,-) représentée par quatre mille deux cent cinquante et une (4.251) parts sociales de Catégorie A, quatre mille cinq cent trente et une (4.531) parts sociales de Catégorie B, neuf cent vingt et une (921) parts sociales de Catégorie D, quatre mille quatre-vingt (4.080) parts sociales de Catégorie E et quatre mille huit cents (4.800) parts sociales de Catégorie F, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la société et d'insérer un second et dernier paragraphe à l'article 7 de façon à refléter les résolutions ci-dessus, pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social pourra, à tout moment, être modifié et des nouvelles catégories de Parts sociales pourront être créées par une décision de l'associé unique ou moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Le capital autorisé est fixé à un montant total maximal de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-).

Le gérant ou le conseil de gérance est autorisé et habilité pendant une durée de cinq ans à compter de la publication du présent acte dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à réaliser une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminées par le gérant ou le conseil de gérance, notamment selon la souscription et le paiement des Parts sociales à souscrire et à émettre, tels que la date, la catégorie et le nombre des parts sociales à souscrire et émettre, la détermination d'une souscription des Parts sociales avec ou sans prime d'émission, la détermination du mode de règlement des Parts sociales nouvellement créées (en espèces, en nature ou par conversion d'obligations ou de certificats de capital préférentiels).

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant ou salarié de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne autorisée, les charges d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des Parts sociales d'une ou de plusieurs catégories représentant tout ou partie de l'augmentation de capital.

Après toute augmentation de capital réalisée en bonne et due forme selon les prescriptions légales, l'article 6 sera modifié de telle sorte à refléter ladite augmentation; cette modification est enregistrée par acte authentique par le gérant, par le conseil de gérance ou toute autre personne dûment autorisée et habilitée par lui à cette fin.

Les Parts sociales nouvellement émises à la suite de l'augmentation de capital dans les limites du capital autorisé ci-dessus peuvent seulement être souscrites par des sociétés appartenant au même groupe auquel appartient la Société.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'insérer un quatrième et dernier paragraphe à l'article 12 des statuts de la Société, reflétant les résolutions susmentionnées, pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le gérant ou le conseil de gérance peut émettre des obligations et des certificats de capital préférentiels, sous forme nominale, convertible ou non, dans la monnaie de paiement qu'il décide et dans les limites accordées par la loi.

Le gérant ou le conseil de gérance fixe le mode, le prix, les taux d'intérêt et le terme de l'émission et du remboursement et toutes autres conditions relatives aux émissions.

Un registre des certificats de capital préférentiels convertibles devra être tenu au siège social de la Société.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir au gérant unique de la Société à émettre des obligations ainsi que des certificats de capital préférentiels, nominatifs, convertibles ou non convertibles, sous quelque dénomination que ce soit et dans quelque devise que le conseil de gérance décidera, dans les limites permises par la loi.

Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à une telle émission.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'amender les statuts en remplaçant dans la version anglaise des statuts chaque référence à «partner» par la référence «member».

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Kintzele, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 septembre 2007, Relation GRE/2007/3984. — Reçu 2,450.25 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115944/231/382.

(070133262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Vitra Nostra Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.482.

—

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 1999, acte publié au Mémorial C n° 863 du 17 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115905/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08762. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Vitra Nostra Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.482.

—

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 1999, acte publié au Mémorial C n° 863 du 17 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115904/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08761. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Naviglio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.736.

Il résulte d'un acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, daté du 22 juin 2007, contenant assemblée générale extraordinaire de la société NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, que lors de ladite assemblée générale, il a été notamment décidé d'augmenter le capital de la société NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l. à concurrence de deux cent trente-six mille neuf cents euros (EUR 236.900,-) par l'émission de par la création et l'émission de quatre mille sept cent trente-huit (4.738) nouvelles parts sociales ordinaires et quatre mille sept cent trente-huit (4.738) nouvelles parts sociales privilégiées ayant une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune

- les 4.738 nouvelles parts sociales ordinaires ont été souscrites par RESITALIA EQUITY S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 95.323),

dont 250 nouvelles parts sociales ordinaires ont été libérées par RESITALIA EQUITY S.à r.l.

par apport en nature de deux cent cinquante (250) parts sociales de la société NAVIGLIO S.à r.l.,

- les 4.738 nouvelles parts sociales privilégiées ont été souscrites par VESTA ITALIA EQUITY (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 95.322), dont 250 nouvelles parts sociales privilégiées ont été libérées par VESTA ITALIA EQUITY (LUXEMBOURG) S.à r.l. par apport en nature de deux cent cinquante (250) parts sociales de la société NAVIGLIO S.à r.l.,

Il en résulte donc que NAVIGLIO HOLDINGS S. à r.l., avec siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 129.599) est propriétaire des 500 parts sociales de la société NAVIGLIO S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, Référence: LSO CI/08160. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Pour avis conforme, délivrée à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour la société NAVIGLIO S.à r.l.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007115948/220/32.

(070132909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Vitra Nostra Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.482.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 1999, acte publié au Mémorial C n° 863 du 17 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115903/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08760. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Correct Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.950.

—
Extrait aux fins de publication de l'assemblée générale ordinaire du 24 août 2007

1- Le mandat des administrateurs suivants est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- M^e Michaël Dandois, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- M^e Antoine Meynial, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Stéphane Warnier, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2- Le mandat de commissaire aux comptes de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007115907/2374/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Euro East Construction Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.289.

—
Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 mars 1992, acte publié au Mémorial C no 439 du 2 octobre 1992. Le capital a été converti en euro par acte sous seing privé en date du 27 novembre 2001, publié par extrait au Mémorial C no 655 du 26 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO EAST CONSTRUCTION HOLDING
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115890/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09423. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

MARK-CONSULT-Luxembourg Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 53.131.

—
Extrait des délibérations du conseil d'administration du 11 septembre 2007

Le conseil d'administration a pris le 11 septembre 2007 les résolutions suivantes:

1. Les comptes bancaires de la société ouverts auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG fonctionnent sous la seule signature individuelle des personnes suivantes:

- M. Eduard Batyrbayev,

- Mme Gulshat Aitiyeva,
- Mme Madina Jiyenbayeva.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007115913/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.137.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BBWP EUROPE HOLDINGS LUX S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée BBWP SPAIN HOLDINGS LUX S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.137, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2178 du 22 novembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1762 du 21 août 2007 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article deux des statuts comme suit:

Version anglaise;

« **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

Version française:

« **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

116509

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 2007, Relation GRE/2007/3856. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115952/231/56.

(070133103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

AqualInvest Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.854.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AqualInvest INVESTMENTS LIMITED, une société de droit Caymanais ayant son siège social à Boundary Hall, Cricket Square, P.O. BOX 1111, Grand Cayman, KY 1-1102, Cayman Islands, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée AqualInvest FINCO S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.854, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 209 du 9 mars 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Joseph Elvinger en date du 6 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1088 du 7 juin 2007 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 2.1. des statuts comme suit:

Version anglaise:

«2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»

Version française:

«2.1 Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007, Relation GRE/2007/3837. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115953/231/58.

(070133100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Banque LBLux, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Auszug aus dem Protokoll über die außerordentliche Generalversammlung vom 20. September 2007

1. Die Generalversammlung hat beschlossen, Herrn Dieter Burgmer, Brienner Str. 18, D-80333 München, als Mitglied des Verwaltungsrates der BANQUE LBLux S.A. mit Wirkung vom 20. September 2007 abzurufen.

2. Die Generalversammlung hat Herrn Stefan Walter Ropers, Mitglied des Vorstandes der BAYERISCHE LANDES-BANK MÜNCHEN, Brienner Str. 18, D-80333 München, mit Wirkung vom 20. September 2007 in den Verwaltungsrat gewählt. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Luxemburg, den 28. September 2007.

Für die Richtigkeit des Protokollauszuges

H. Stoffel / B.-D. Bützow

Administrateur-Directeur / Conseiller Juridique

Référence de publication: 2007115908/1954/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Vitra Nostra Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.482.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 1999, acte publié au Mémorial C n° 863 du 17 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115902/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08758. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Jigam Strategy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 102.006.

L'an deux mille sept, le quatre septembre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

1.- Monsieur Jacques In Den Bosch, gérant de société, né à Verviers (B), le 3 juillet 1955, demeurant à B-4041 Vottem, 155, rue Florent Bloclinville,

ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen, le 24 août 2007.

laquelle procuration après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

lequel comparant, a exposé au notaire:

- que la société JIGAM STRATEGY Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 1^{er} juin 2001, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1199 du 20 décembre 2001

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 102.006,

- qu'elle a un capital de vingt mille euros (20.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de deux cents euros (200,- EUR) chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité JIGAM STRATEGY Sàrl, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 134, route de Stavelot

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la raison sociale de la société pour lui donner le nom de JIGAM STRATEGY Sàrl et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de JIGAM STRATEGY.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de Weiswampach à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités et de modifier en conséquence l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa deux)**. Le siège social est établi à Mamer/Capellen.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 5 septembre 2007, WIL/2007/761. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007115963/2724/47.

(070133234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Vitra Nostra Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.482.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 1999, acte publié au Mémorial C n° 863 du 17 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VITA NOSTRA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007115901/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08756. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 125.032.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of the month of August.
Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz.

There appeared:

SEVERN TRENT FINANCE HOLDINGS LIMITED, a limited company incorporated under the laws of England and Wales with a registered office at 2297 Coventry Road, Birmingham, B26 3PU and registered with the Companies House under number 6044159, (STFH) being the sole shareholder of SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDINGS S.A. (the «Company»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger on 16 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») under number 835 of 10 May 2007, registered with the register of commerce of Luxembourg under number B 125.032. The articles of association of the Company have been amended the last time by deed of the undersigned notary on 25 May 2007 not yet published in the Mémorial.

Mrs Kerry Porritt residing in England acting as director declared and requested the notary to state that:

I. The sole member holds all five hundred thirty-eight thousand four hundred and sixty-two (538,462) shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

2. Amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

«The Company shall have its registered office in Strassen in the Grand Duchy of Luxembourg.» and amendment of the third paragraph of article 3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

«The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Strassen by decision of the Board of Directors and may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of Shareholders.»

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Second resolution

It is resolved to amend the articles of association of the Company in the manner set out in item 2 of the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

SEVERN TRENT FINANCE HOLDINGS LIMITED, une société régie par la loi anglaise, ayant son siège social à 2297 Coventry Road, Birmingham, B26 3PU et enregistrée au Companies House sous le numéro 6044159 (ci-dessous STFH), étant l'associé unique de SEVERN TRENT LUXEMBOURG OVERSEAS HOLDINGS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Joseph Elvinger, le 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 835 du 10 mai 2007, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.032. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu du notaire soussigné en date du 25 mai 2007 pas encore publié au Mémorial.

Madame Kerry Porritt, demeurant en Angleterre en qualité de directeur déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante-deux (538,462) actions émises, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

1. Transfert du siège de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

2. Modification du premier paragraphe des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.» et modification du troisième paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Strassen par décision du Conseil d'Administration et peut être transférée à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.»

III. A la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Seconde résolution

Il est décidé de modifier les statuts de la Société de la manière décrite au point 2 de l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du Bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Porritt, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 août 2007, WIL/2007/732. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007115974/2724/92.

(070133220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Advent Knight Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 129.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007115961/239/13.

(070132923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Laeis GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 106.344.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 25. September 2007.

Für die Gesellschaft
J. Seckler
Notar

Référence de publication: 2007115962/231/13.

(070133255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

WP LuxCo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.695.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 108.417.

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of August.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., with registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017,
2. WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS I CV, with registered address at Fred. Roeskestraat 123, Olympic P1, 1076EE Amsterdam, Netherlands,
3. WP-WPIP INVESTORS, L.P, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,
4. WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,
being the shareholders of WP LUXCO IV, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office at 9, rue Ste. Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 108.417,

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxies, which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its amount of twelve million six hundred ninety-five thousand euros (EUR 12,695,000.-) represented by five hundred seven thousand eight hundred (507,800) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to thirteen million ten thousand euros (EUR 13,010,000.-) represented by five hundred twenty thousand four hundred (520,400) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to be paid

by a contribution in cash of three hundred fifteen thousand euros (EUR 315,000.-) by the issue of twelve thousand six hundred (12,600) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company which will from now on read as follow:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at thirteen million ten thousand euros (EUR 13,010,000.-) represented by five hundred twenty thousand four hundred (520,400) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of twelve million six hundred ninety-five thousand euros (EUR 12,695,000.-) represented by five hundred seven thousand eight hundred (507,800) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to thirteen million ten thousand euros (EUR 13,010,000.-) represented by five hundred twenty thousand four hundred (520,400) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be paid by a contribution in cash of three hundred fifteen thousand euros (EUR 315,000.-) by the issue of twelve thousand six hundred (12,600) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The shares have been subscribed by WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P. as aforementioned, in the amount of six thousand thirty-nine (6,039) shares,

by WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS I CV, as aforementioned, in the amount of two hundred fifty-two (252) shares,

by WP-WPIP INVESTORS, L.P. as aforementioned, in the amount of nine (9) shares and

by WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., as aforementioned, in the amount of six thousand three hundred (6,300) shares.

All the issued shares are fully paid up by the prenamed subscribers by a contribution in cash so that the amount of payment in cash of three hundred fifteen thousand euros (EUR 315,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The shareholders resolve to record that the shareholding in the Company, further to the above share capital increase, is as follows:

1. WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P.: two hundred forty nine thousand four hundred and six (249,406) shares of the Company,

2. WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS I, C.V.: ten thousand four hundred and eight (10,408) shares of the Company,

3. WP-WPIP INVESTORS, L.P.: three hundred and eighty six (386) shares of the Company, and

4. WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L. P.: two hundred sixty thousand and two hundred (260,200) shares of the Company.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will from now on read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at thirteen million ten thousand euros (EUR 13,010,000.-) represented by five hundred twenty thousand four hundred (520,400) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at five thousand euros (EUR 5,000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente-et-un août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017,

2. WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS I CV, ayant son siège social à Fred. Roeskestraat 123, Olympic P1, 1076EE Amsterdam, Pays-Bas,

3. WP-WPIP INVESTORS, L.P, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

4. WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, LP., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

étant les associés de WP LUXCO IV, S.à r.l, (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, rue Ste. Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 108.417.

Ici représentées par Ute Bräuer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze millions six cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 12.695.000,-) représenté par cinq cent sept mille huit cents (507.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par paiement en numéraire de trois cent quinze mille euros (EUR 315.000,-), à treize millions dix mille euros (EUR 13.010.000,-) par l'émission de douze mille six cents (12.600) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize millions dix mille euros (EUR 13.010.000,-) représenté par cinq cent vingt mille quatre cents (520.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de douze millions six cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 12.695.000,-) représenté par cinq cent sept mille huit cents (507.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par paiement en numéraire de trois cent quinze mille euros (EUR 315.000,-), à treize millions dix mille euros (EUR 13.010.000,-) par l'émission de douze mille six cents (12.600,-) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites:

par WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P. mentionnée ci-avant, pour un montant de six mille trente-neuf (6.039) parts,

par WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS I CV, mentionnée ci-avant, pour un montant de deux cent cinquante-deux (252) parts,

par WP-WPIP INVESTORS, L.P, mentionnée ci-avant, pour un montant de neuf (9) parts et

par WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., mentionnée ci-avant, pour un montant de six mille trois cents (6.300) parts.

Toutes les parts sociales ainsi émises sont entièrement libérées par les souscripteurs susnommés par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trois cent quinze mille euros (EUR 315.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Les associés décident d'acter que les parts sociales de la Société sont, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, ventilées comme suit:

1. WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P.: deux cent quarante-neuf mille quatre cent six (249.406) parts sociales de la Société,

2. WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS I, C.V.: dix mille quatre cent huit (10.408) parts sociales de la Société,

3. WP-WPIP INVESTORS, L.P.: trois cent quatre-vingt-six (386) parts sociales de la Société, et

4. WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L. P.: deux cent soixante mille deux cents (260.200) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article six (6) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize millions dix mille euros (EUR 13.010.000,-) représenté par cinq cent vingt mille quatre cents (520.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 4 septembre 2007, MER/2007/1220. — Reçu 3.150 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 septembre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007115981/243/159.

(070133272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Tissio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 92.875.

Extrait aux fins de publication de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2007

1- Le mandat des administrateurs suivant est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- M^e Michaël Dandois, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- M^e Antoine Meynial, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Stéphane Warnier, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

2- Est reconduit dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES Sarl, 6, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2007116012/2374/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Tarlot Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.226.

NOTIFICATION

Suite à la cession de parts intervenue en date du 19 juillet 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et TOWER AUTOMOTIVE LLC, les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

TOWER AUTOMOTIVE LLC, une société constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4336502, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis d'Amérique est l'associé unique de la société et détient 1.250.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARLOT HOLDING S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signature

Référence de publication: 2007116011/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Pauliac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.639.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007116010/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Sauternes Finances Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 61.190.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Actionnaires tenue à 15h00 en date du 5 juin 2007

1. L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse de Madame Micaela Boniciolli, membre du Conseil d'Administration au 25, Via Trento, 38017 Mezzolombardo (TN) - Italie.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007116013/2533/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08723. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Artirado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.978.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Radenko Cucukovic, artisan, né à Derventa (Yougoslavie) le 22 décembre 1972, demeurant à L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg,

ici représenté par Monsieur Vincent La Mendola, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la pose et le montage de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ARTIRADO S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2007.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, à savoir Monsieur Radenko Cucukovic, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent euros (1.100,00 €).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant technique suivant:

Monsieur Radenko Cucukovic, prénommé.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, demeure et qualité, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. La Mendola, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 24 septembre 2007. Mersch/2007/1263. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} octobre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007116326/243/116.

(070132830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Jadelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 85.093.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

JADELLE S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007116208/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08471. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Jadelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 85.093.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

JADELLE S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007116209/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08472. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Hadrian SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 10, Montée de la Bergerie.
R.C.S. Luxembourg E 3.745.

STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Robert Reckinger, H.E.C. Paris, demeurant à Schoenfels,

2) Madame Carine Thill, professeur, demeurant à Schoenfels,

mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire Frank Baden en date du 17 février 1975.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils entendent constituer par les présentes:

Titre I^{er} .- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société civile immobilière familiale sous la dénomination HADRIAN SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la mise en valeur, la gestion et la vente pour compte propre de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra contracter des emprunts avec ou sans garantie hypothécaire.

Elle peut en outre prendre des participations dans toute société constituée ou à constituer ayant un objet similaire au sien.

Art. 3. La société a une durée indéterminée; elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 18 des présents statuts.

Art. 4. Le siège social est établi à Schoenfels; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Titre II.- Capital social, Parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt cinq mille euros (25.000,- €) représenté par cinquante (50) parts de cinq cents euros (500.- €) chacune.

Ces parts sont souscrites et attribuées comme suit:

- 1) Monsieur Robert Reckinger, prénommé: cinquante (50) parts en nue-propiété
- 2) Monsieur Robert Reckinger et Madame Carine Thill, prénommés: chacun vingt-cinq (25) parts en usufruit.

Les associés ont libéré les parts souscrites par eux par des versements en espèces en proportion de leur souscription sur un compte bancaire ouvert au nom de la société, ce dont il a été justifié au notaire par une attestation bancaire afférente.

L'usufruit des parts ainsi souscrites est stipulé viager et réversible sur la tête du survivant des deux souscripteurs, de sorte qu'au décès de l'un d'eux, le survivant aura seul l'usufruit viager de la totalité des cinquante parts représentatives du capital social. En aucun cas cet usufruit viager ne pourra être cédé à une tierce personne.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Art. 7. Les cessions des parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Chaque part confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant par indivis à différents copropriétaires.

Art. 11. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par le gérant.

Titre III.- Administration de la société

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des gérants qui peut ou peuvent conférer des mandats spéciaux à de tierces personnes.

Art. 14. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV.- Exercice social

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Titre V.- Réunion des associés

Art. 16. Les associés se réunissent au moins une fois par an.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 17. Dans toute réunion d'associés chaque part en pleine propriété donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts entre usufruitier et nue-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier aussi bien pour les décisions ordinaires que pour les décisions extraordinaires.

Les résolutions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 18. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Le bénéfice net de la société servira d'abord à rembourser les prêts que la société aura contractés pour le financement des acquisitions immobilières qu'elle réalisera. Dès remboursement des dettes de la société, le bénéfice net sera distribué aux usufruitiers en proportion de leur participation dans la société.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à tout autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 21. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de mille euros (1.000,- €).

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert Reckinger, Hec Paris, demeurant à Schoenfels, 10, Montée de la Bergerie, né à Luxembourg, le 27 avril 1936.

Le gérant aura le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle conformément à l'article 13 des statuts.

2) Le siège social est fixé à Schoenfels, 10, Montée de la Bergerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Reckinger, C. Thill, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007. LAC/2007/22892. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007116328/7241/132.

(070132825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Cassiopea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.597.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116211/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08474. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Taminco Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 131.970.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of August.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, to who will remain the present deed.

There appeared:

TAMINCO INTERNATIONAL S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the register of Commerce and Companies in Luxembourg under No. B 130248

Hereby represented by Mrs Emanuela Brero, director, having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of a proxy established on 24 August 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination TAMINCO GROUP HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (Euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all

circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (Gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 5th day of the month of June, at 2 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of December 2007.

Subscription

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (EUR)	% of share capital
TAMINCO INTERNATIONAL S.àrl., prenamed	1,250,000	12,500.-	100%
Total	1,250,000	12,500.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,750.-.

Resolutions of the shareholder

- The Company will be administered by the following directors (gérants):
 - Mrs Emanuela Brero, private employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
 - Mrs Bénédicte Moens Colleaux, Senior Tax Manager, born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
 - CORPORATE FINANCE CONSULT BVBA, a company having its registered office at Brabantdam 74 C, B-9000 Gent, registered in the register of commerce in Gent Belgium under no. 193813, represented by Mr. Steven Buyse.
- The registered office of the Company shall be established at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le 24 août.

Par-devant Maître Jacques, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte

A comparu:

TAMINCO INTERNATIONAL S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Inscrit sur le registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130 248.

Ci-après représentée par Mme Emanuela Brero, administrateur, demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: TAMINCO GROUP HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi ; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 5^{ème} jour du mois de juin à 14.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (EUR)	% du capital social
TAMINCO INTERNATIONAL S.à.r.l., préqualifiée	1.250.000	12.500,-	100%
Total	1.250.000	12.500,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.750,-.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

a. Mme Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

b. Mme Bénédicte Moens Colleaux, Senior Tax Manager née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

c. CORPORATE FINANCE CONSULT BVBA, une société de droit belge ayant son siège social à Brabantdam 74 C, B-9000 Gent, inscrite sur le registre du commerce et sociétés de Gent (Belgique) su le numero 193813, représentée par M. Steven Buyse,

2. Le siège social de la Société est établi à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, LAC/2007/24.338. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007116321/208/420.

(070132726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Milan E-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 78.478.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

MILAN E - VENTURES S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007116206/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08468. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Jadelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 85.093.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

JADELLE S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007116207/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08469. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Constantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.294.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 14 août 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Augmentation du nombre de gérants de 2 à 3.

3. Monsieur Benoît Nasr, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CONSTANTINE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007116393/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

NG Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 79.104.

Le bilan et le pertes & profits au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

NG SERVICES S.A.

N. Genin

Référence de publication: 2007116203/2237/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01266. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

MOOR PARK MB 16 Dresden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.351.

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of September.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The private limited liability company MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a company organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, duly represented by Maître Julica Ortlinghaus, avocat, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company BLITZ 06-131 GmbH & Co. NC LUXCO KG, a company organized under the laws of Germany with registered office at D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg,

duly represented by Maître Julica Ortlinghaus, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

These said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed companies MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., and BLITZ 06-131 GmbH & Co. NC LUXCO KG are the members of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOOR PARK MB 16 DRESDEN S.à r.l., having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 125.351, incorporated by a deed received by the undersigned notary on March 16, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 939 dated on May 22, 2007, (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing parties, represented as here above stated, in their capacity of members of the Company have requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolves to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year which started on the sixteenth day of March 2007 and should have ended on the thirty first day of March 2008 shall now end on the thirtieth day of September 2007 and that the following financial years of the Company shall begin on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

Second resolution

The partners' meeting resolves to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. La société BLITZ 06-131 GmbH & Co. NC LUXCO KG, une société de droit allemand, ayant son siège à D-22113 Oststeinbek, 3, Willinghusener Weg,

dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les sociétés préqualifiées MOOR PARK MB HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., et BLITZ 06-131 GmbH & Co. NC LUXCO KG sont les associées de la société à responsabilité limitée MOOR PARK MB 16 DRESDEN S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 125.351, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 939 du 22 mai 2007, (ci-après la «Société»).

Lesdites parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, en leur qualité d'associées de la Société, ont demandé au notaire instrumentant d'acter leurs résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de changer les dates de référence comptables de la Société si bien que l'exercice social en cours qui a commencé le 16 mars 2007 et qui aurait dû se terminer le 31 mars 2008 se terminera au 30 septembre 2007 et que les exercices sociaux suivants commenceront le premier octobre de chaque année et prendront fin le trente septembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

«L'année sociale commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Ortlinghaus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2007. Relation GRE/2007/4118. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007116410/231/93.

(070133842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

NG Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 79.104.

Le bilan et le pertes & profits au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

NG SERVICES S.A.

N. Genin

Référence de publication: 2007116201/2237/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01264. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Borletti Group Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 116.174.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

BORLETTI GROUP MANAGEMENT S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007116204/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08467. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Geneve Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 131.989.

STATUTS

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société de droit luxembourgeois BUTTE S.A., ayant son siège social, East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama

La comparante est ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de GENEVE PARTICIPATIONS S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,-€) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16 . Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société de droit luxembourgeois BUTTE S.A., prédésignée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000.- €) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 Novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Monsieur Alain Lam, Réviseur d'entreprises, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 Février 1969, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3.- Est appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Bruno Beernaerts, précité.

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée BF CONSULTING S.à r.l, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro B125.757.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

6.- Le siège social est fixé à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2007. Relation GRE/2007/4035. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007116218/231/212.

(070132980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

NG Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 79.104.

Le bilan et le pertes & profits au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

NG SERVICES S.A.

N. Genin

Référence de publication: 2007116200/2237/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01263. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.098.

*Rectificatif des résolutions prises en date du 26 juillet 2007 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 16 août 2007
L070109259.05*

Il est à noter que la date de naissance correcte du gérant de la Société Monsieur Paul Kremer est le 21 février 1956.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007116164/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

NG Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 79.104.

Le bilan et le pertes & profits au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

NG SERVICES S.A.

N. Genin

Référence de publication: 2007116199/2237/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01256. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Quadrante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

QUADRANTE S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007116210/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08473. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Aton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 122.875.

Beschlussfassung der Gesellschafter vom 31. Mai 2007

Die Gesellschafter beschließen die Zeichnungsberechtigung der Geschäftsführer wie folgt abzuändern:

«Die Gesellschaft wird in allen Umständen und für alle Optionen durch die obligatorische und unumgängliche gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer, d.h. des technischen und des kaufmännischen Geschäftsführers, rechtmäßig vertreten.»

Luxemburg, den 31. Mai 2007.
Für gleichlautende Mitteilung
Q. Gao / Y. Xiao
Die Gesellschafter

Référence de publication: 2007116163/1152/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

General Mills Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.829.224,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.388.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 22 août 2007 de la société GENERAL MILLS LUXEMBOURG S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 22 août 2007:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

2. Démission du Gérant suivant en date du 22 août 2007:

Monsieur Patrick Leonardus Cornells van Denzen, né le 20 février 1971 à Geleen, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL MILLS LUXEMBOURG S.à r.l.
EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.
Fondé de pouvoir
Signatures

Référence de publication: 2007116159/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

XL (Specialty), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.526.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 août 2007 de la société XL (SPECIALITY) S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 24 juillet 2007:

Madame Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, demeurant à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 24 juillet 2007::

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 20 février 1971 à Geleen, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XL (SPECIALITY) S.à r.l.
EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.
Fondé de pouvoir
Signatures

Référence de publication: 2007116160/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Talux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 29.359,58.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 42.848.

Il résulte de la décision des associés tenue en date du 23 août 2007 de la société TALUX S.A. que des associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouvel administrateur pour une durée déterminée à compter du 23 août 2007 jusque l'assemblée générale 2009

Madame Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, demeurant à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société.

2. Démission de l'administrateur suivant en date du 23 août 2007:

Monsieur Patrick van Denzen, né le 20 février 1971 à Geleen, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TALUX S.A.

M. Dijkerman

Administrateur

Référence de publication: 2007116156/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

XL (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 82.523.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 août 2007 de la société XL (INTERNATIONAL) S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 24 juillet 2007:

Madame Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 14 juillet 2007:

Monsieur Patrick Leonardus Cornells van Denzen, né le 20 février 1971 à Geleen, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XL (INTERNATIONAL) S.à r.l.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2007116161/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

EECF Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.756.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EECF BETA I S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 112.776 (the «Sole Shareholder»), duly represented for the purposes hereof by Ms Maÿ N'Diaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of EECF GAMMA S. à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 112.756, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Gerard Lecuit dated 8 December 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 March 2006, number 513, page 24607 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the sub-paragraph of Article 12 of the articles of incorporation of the Company entitled «Binding Authority» so as to read as follows:

« **Art. 12. Binding Authority.** The Company will be bound towards third parties (A) by the sole signature of any MidEuropa Manager or the EECF Manager, (B) by the joint signature of (i) any MidEuropa Manager or the EECF Manager and (ii) any other Manager, or (C) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Managers, provided that the MidEuropa Designated Manager has approved such delegation.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EECF BETA I S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B112.776 (l'«Associé Unique»), représentée par Mlle Maÿ N'diaye, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée *ne varietur* par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de EECF GAMMA S.à r.l., ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B112.756, constituée par un acte du notaire Maître Gerard Lecuit en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 Mars 2006, numéro 513, page 24607 (la «Société»).

L'Associé Unique représentant la totalité du capital social de la Société a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier le sous-paragraph de l'article 12 des statuts de la Société intitulé «Pouvoirs de représentation» afin qu'il soit rédigé comme suit:

« **Art. 12. Pouvoirs de représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers (A) par la seule signature d'un Gérant MidEuropa ou du Gérant EECF, (B) par la signature conjointe de (i) tout Gérant MidEuropa ou du Gérant EECF et (ii) tout autre Gérant, ou (C) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance, sous condition d'approbation par le Gérant Désigné MidEuropa.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. N'Diaye, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, LAC/2007/23413. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007116580/5770/75.

(070125586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Sync Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.094.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 13 août 2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de ses mandats de président du conseil d'administration, d'administrateur et d'administrateur délégué.

2. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SYNC INVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007116397/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Gesylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 91.732.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115070/8151/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10281. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.